

Les cahiers d'acteurs

Le contenu du cahier d'acteurs n'engage que ses auteurs et non la Commission du débat public



Le cahier d'acteurs est édité par la

cndp

Commission particulière
du débat public
Contournement
autoroutier de Toulouse

Contribution:



Sicoval

Rue du chêne vert BP 38200 31682 LABEGE CEDEX

Tél. : 05 62 24 02 02 - Fax : 05 61 39 20 45

info@sicoval.fr

<http://www.sicoval.fr>



> La Communauté d'Agglomération Sicoval exprime en préambule la position suivante :

La Communauté d'agglomération Sicoval s'inscrit délibérément dans toutes les réflexions actuellement menées et s'appliquera à respecter les engagements relatifs à toutes les actions à entreprendre dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

Qu'il s'agisse, à l'échelon européen des engagements pris par le Conseil de l'Union en mars 2007, relatif à l'utilisation à l'horizon 2020, de 20% d'énergie renouvelable tout en diminuant de 20% nos émissions de gaz à effet de serre (règle des 3/20). Qu'il s'agisse, à l'échelon national des accords issus du « Grenelle de l'environnement » et notamment des mesures visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions polluantes dans les transports et déplacements.



> Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération Sicoval adopte la position suivante sur le projet de grand contournement routier de Toulouse :

1- En préalable à tout projet d'infrastructure nouvelle, la Communauté d'Agglomération Sicoval souligne que le SDAT approuvé en 1998, a fixé les grandes orientations pour l'aménagement et le développement des réseaux de voiries et transport en commun de l'agglomération. Le SDAT a établi un calendrier de réalisation de ces infrastructures aux horizons 2008 et 2015 selon la priorité des projets. L'état d'avancement de ces réalisations est très faible et préjudiciable au bon fonctionnement des déplacements en général. Après ré-examen, dans le cadre de la procédure SCOT actuelle, de la pertinence de toutes ces infrastructures, l'achèvement de ce réseau secondaire est la condition sine qua non au lancement d'une infrastructure nouvelle.

2- La Communauté d'Agglomération Sicoval estime que le désengorgement du périphérique ne doit pas passer par un doublement des voiries mais par une politique volontariste en faveur des transports en commun, notamment en ce qui concerne les relations de périphérie à périphérie, pour offrir une véritable alternative aux déplacements en VP.

3- La Communauté d'Agglomération Sicoval souligne qu'il n'y a pas de solution commune aux deux premiers objectifs assignés au grand contournement car ils sont contradictoires. En effet, d'une part, l'éloignement du trafic de transit du contournement suppose un tracé suffisamment lointain de celui-ci afin que cette seconde infrastructure n'attire pas les véhicules qui échangent à l'intérieur de l'agglomération. D'autre part, la décongestion du périphérique toulousain oblige à imaginer un doublement très proche de ce dernier pour jouer ce rôle.

4- En ce qui concerne le 3eme objectif de structuration du territoire régional, compte tenu du fait que les pôles de centralité secondaire, ciblés dans la démarche « Aire Urbaine » sont déjà desservis (route et rail), la Communauté d'Agglomération Sicoval souhaite que soit étudiée, une liaison raisonnée, à une distance de plus de 30 Km., favorisant en particulier le transport collectif, à échéance de 20 à 30 ans, période à laquelle, par obligation, devrait avoir été trouvée une répartition équilibrée des modes de déplacement. Cette infrastructure, si elle devait voir le jour, aurait alors pour objectif principal d'organiser les trafics régionaux et inter régionaux. En aucun cas, si cette infrastructure venait à être réalisée, elle ne devrait favoriser, sous quelque forme que ce soit, l'étalement urbain.

